

Droit de gardiennage après un vol

Par kikiencorse, le 03/07/2008 à 18:18

bonjour

j'ai été victime d'un vol de moto dans mon garage il y a plus d'un mois. aujourd'hui j'ai eu la bonne nouvelle plutôt mauvaise : les gendarmes ont retrouvé la moto et le voleur suite à accident. le hic c qu'ils l'ont mis en gardiennage depuis trois semaines et j'ai donc les frais de gardiennage et de remorquage à ma charge.

Est-ce normale de me prévenir après trois semaines et faire gonfler la facture à ce point bien sûr je n'ai pas les moyens de régler... je ne comprends pas pourquoi ils ne m'ont prévenu en temps et en heure, plus tôt. quelqu'un pourrait me dire si j'ai un recours, dois-je payer? si JE NE PAIE PAS QUE SE PASSE T-il? MON ASSURANCE se lave les mains bien sûr car je ne suis pas assuré contre le vol.

merci pour vos réponses.

Par Tisuisse, le 09/07/2008 à 09:28

Si vous voulez vraiment récupérer votre moto, il vous faudra en passer par là.